

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 4 avril 2019**

**Convocation en date du 14 mars 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatre avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

**Etaient présents :** Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Annick RAMBOT, Mme Véronique MOUSSY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Patrick HENRIOT, Mme Nadine ROCHE, Mme Anne-Marie DEFAY

**Absents représentés :**

Mr Eric PANDREAU donne pouvoir à Mr Christian CHAMPELEY  
Mme Sonia DOS REIS donne pouvoir à Mr Pierre-Marie CHEVAL  
Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Nadine ROCHE  
Mme Joëlle CHABERT donne pouvoir à Mme Annick RAMBOT  
Mr Olivier BERAUD donne pouvoir à Mr Patrick HENRIOT

**Absents excusés :** Mme Hélène CONDUCTIER, Mr Daniel BLANC

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique MOUSSY

Après lecture du compte-rendu de la réunion en date du 21 mars 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**I – ASSAINISSEMENT : CHOIX DE LA PROCEDURE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'affermage conclu avec la SAUR pour l'exploitation de son service public d'assainissement en 2008 arrive à échéance au 31/12/2019 : il convient, si le Conseil Municipal conserve la gestion du service de délégation de service public, de lancer une mise en concurrence afin de conclure un nouveau contrat d'affermage pour une durée de 7 ans.

Le Conseil Municipal, unanime, adopte le principe de délégation par affermage du service public d'assainissement et décide d'engager la procédure de mise en concurrence.

**II – BUDGETS :**

**a – Budget assainissement**

**Compte de gestion 2018**

Monsieur le Maire expose que les chiffres du réalisé de l'exercice 2018 du budget Assainissement sont conformes à ceux du compte de gestion 2018 de Mr le receveur.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Mr le receveur n'appelle ni observation, ni réserve pour les résultats 2018.

### **Compte administratif 2018**

Monsieur Christian CHAMPELEY, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif 2018 à l'assemblée :

#### **➤ Section fonctionnement**

	<b>PREVISIONS en €</b>	<b>REALISATIONS en €</b>
DEPENSES	158 200.00	82 512.29
RECETTES	158 200.00	180 900.62

**Soit un excédent de fonctionnement de 98 388.33 €.**

#### **➤ Section d'investissement**

	<b>PREVISIONS en €</b>	<b>REALISATIONS en €</b>
DEPENSES	463 800.00	72 440.28
RECETTES	463 800.00	387 632.23

**Soit un excédent d'investissement de 315 191.95 €.**

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2018.

### **Affectation des résultats 2018**

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter à l'article 002 (Résultats de fonctionnement reporté), recette de fonctionnement, la totalité de l'excédent de fonctionnement 2018 qui s'élève à 98 388.33 €.

L'excédent d'investissement 2018 est reporté au compte 001 (résultat d'investissement reporté), excédent d'investissement, pour un montant 315 191.95 €.

### **Budget primitif 2019**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement,

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
DEPENSES	236 400.00€	911 700.00€
RECETTES	236 400.00€	911 700.00€

### **b – Budget de la Commune**

#### **Compte de gestion 2018**

Monsieur le Maire expose que les chiffres du réalisé de l'exercice 2018 du budget principal de la commune sont conformes à ceux du compte de gestion 2018 de Mr le receveur.

Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Mr le receveur n'appelle ni observation, ni réserve pour les résultats 2018.

#### **Compte administratif 2018**

Mr Christian CHAMPELEY, 1<sup>er</sup> adjoint, présente le compte administratif 2018 à l'assemblée :

➤ **Section fonctionnement**

	<b>PREVISIONS en €</b>	<b>REALISATIONS en €</b>
DEPENSES	1 030 300.00	814 007.09
RECETTES	1 030 300.00	1 052 918.22

**Soit un excédent de fonctionnement de 238 911.13 €.**

➤ **Section d'investissement**

	<b>PREVISIONS en €</b>	<b>REALISATIONS en €</b>
DEPENSES	1 753 300.00	327 783.04
RECETTES	1 753 300.00	457 189.00

**Soit un excédent d'investissement de 129 405.96 €**

Sous la présidence de Mr Christian CHAMPELEY, le Conseil Municipal unanime approuve le compte administratif 2018.

**Vote du taux des trois taxes des impôts locaux**

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le maintien du taux de la Taxe d'Habitation, du taux de la Taxe Foncière Bâti et du taux de la Taxe Foncière Non Bâti. Les taux pour 2019 sont les suivants :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX 2019</b>	<b>RAPPEL 2018</b>
Taxe d'Habitation (TH)	<b>9.78 %</b>	9,78 %
Taxe Foncière Bâti (TFB)	<b>13.45 %</b>	13,45 %
Taxe Foncière Non Bâti (TFNB)	<b>49.47 %</b>	49,47 %

**Affectation des résultats 2018**

Le Conseil Municipal unanime décide d'affecter au budget primitif 2019, l'excédent de fonctionnement de 238 911.13 € en recette d'investissement, article 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

L'excédent d'investissement 2018 est reporté au compte 001 (résultat d'investissement reporté), recettes d'investissement, pour un montant de 129 405.96 €.

**Budget primitif 2019**

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2019 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>
DEPENSES	1 035 700.00€	1 715 300.00€
RECETTES	1 035 700.00€	1 715 300.00€

### **III – VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installation de plusieurs caméras supplémentaires sur la commune et propose de présenter à la Région une demande de subvention au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une demande de subvention au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins.

### **IV – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : LANCEMENT MARCHÉ DE TRAVAUX CHEZENAS/PALOT**

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux d'assainissement collectif Chezenas-Palot et présente le projet définitif établi par le bureau d'études IRH.

Le projet se compose d'une tranche ferme et de 3 tranches optionnelles pour un montant de 795 976.62 € HT.

Les explications complémentaires apportées, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet définitif des travaux et sur le lancement du marché de travaux.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le projet définitif des travaux d'assainissement pour un montant de 795 976.62 € HT et le lancement d'un marché de travaux à procédure adaptée.

### **VI – AFFAIRES DIVERSES**

- ✓ Monsieur Le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition d'avancement de grade d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,

A l'unanimité, le Conseil municipal vote, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire, la création d'un d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

- ✓ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la révision du tarif concernant le local commercial VIVAL en fonction de la variation de l'Indice de Référence des Loyers Commerciaux (IRLC) publiée par l'INSEE : 111.87

Le loyer pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020 s'élève à 9 895.44 TTC/an.

Le Conseil Municipal, unanime, valide la révision du loyer du local commercial VIVAL.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.**

Numéro de délibérations de la séance	Intitulé
N°04-04-2019-1	Approbation du compte de gestion 2018 du budget de la commune établi par Mr le Receveur
N°04-04-2019-2	Approbation du compte administratif du budget communal 2018
N°04-04-2019-3	Affectation du résultat de l'exercice 2018, budget commune
N°04-04-2019-4	Vote du taux des 3 taxes de la fiscalité locale
N°04-04-2019-5	Vote budget primitif 2019 commune
N°04-04-2019-6	Approbation du compte de gestion 2018 du budget assainissement établi par Mr le Receveur
N°04-04-2019-7	Approbation du compte administratif 2018 du budget assainissement
N°04-04-2019-8	Affectation du résultat de l'exercice 2018, budget assainissement
N°04-04-2019-9	Vote du budget primitif assainissement 2019
N°04-04-2019-10	Délégation par affermage du service public d'assainissement collectif de la commune de Saint Pierre de Bœuf.
N°04-04-2019-11	Installation de la vidéosurveillance – Renfort de caméras. Demande de subvention au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des Auvergnats et des Rhônalpins 2019
N°04-04-2019-12	Approbation programme de travaux assainissement – marché de travaux
N°04-04-2019-13	Modification du tableau des effectifs : suppression d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet et création d'un poste d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe
N°04-04-2019-14	Révision du loyer « Local commercial VIVAL »

La secrétaire de Séance  
Mme Véronique MOUSSY

Le Maire  
Serge RAULT

